

(...)

Procura(ti)on generale par mons(ieu)r
de belluion a madame sa femme

Ce jourd'huy **huictiesme** de **janvier mil six cens**
vingt apres midy a **villemur** dioceze bas montauban
et sen(echau)cee de th(ou)l(ous)e regnant n(ot)re souverain prince louys
trezie(me) du nom par la grace de dieu roy de france et
de navarre, pardevant moy not(aire) royal soub(s)ig)ne soub(s)ig)ne
a esté en personne, noble **daniel de belluion** s(ieu)r et

.....
baron de villeneuve gouverne(ur) en la p(re)se)nt ville et viscomté
de villemur lequel de gré sans revocqua(ti)on des au(tr)es procura(ti)ons
par luy cy devant faictes de nouveau e(t) par le teneur de la
presente a faict et constitué sa procuratrix sp(eci)alle et g(e)n(er)alle
sans que l'une qualité desroge a l'autre sçavoir est
dame **anne de mauleon sa femme** presente et lad(ite) charge
acceptant / pour sp(eci)allement e(t) par expres / prendre lever et
recevoir, de tous et ch(ac)uns ses debiteurs, toutes sommes de
deniers quantités de grains et au(tr)es choses dont ilz luy peuvent
estre tenus soit par instrument obligatoires ou au(tr)ement en
quelle maniere que ce soit / de ce qu()elle recevra en f(air)e tout
acquitz et quictances valables / et consentir a la cancella(ti)on
des obliga(ti)ons / et po(u)r les contraindre au payement f(air)e toutes
poursuites et instances nece(ssaire)s en toutes courtz q(ue) besoin sera
comme aussi luy donne pouvoir de continuer la poursuite
de tous proces ja intentes au nom dud(it) s(ieu)r constituant
et intenter de nouveau / po(u)r toutes actions que luy peuvent
competer et appartenir / et iceulx poursuivre en toutes courtz
et juridi(cti)ons jusques a sentence ou arrest diffinitif /
transhiger et accorder du tout / ou bien le remettre a
arbitres et amyables compositeurs / et encore luy donne
plein pouvoir de vendre et allienner des biens dud(it) s(ieu)r constituant
en acquerir et achepter /]d[iceulz eschanger e(t) permutter
comme elle verra estre a f(air)e, au pris et a la meilleure
condi(ti)on qu()elle advisera / fair)e tou payemens q(ue) conviendra
tant po(u)r les acqui(siti)ons qu()elle fera que au(tr)ement de ce qu()elle

.....
15

payera et acquitera po(u)r led(it) s(ieu)r constituant / et aussi recevoir
le pris de ce qu()elle vendra et alliennera / et encor(e) icell(ui)
s(ieu)r donne pouvoir e(t) puissance a lad(ite) dame sa procuratrix
d'emprunter, e(t) prendre a prest des personnes qu()elle treuvera
toutes sommes de den(iers), que luy seront nece(ssaire)s po(u)r la conduicte
et regime des aff(air)es et biens dud(it) s(ieu)r et a cest effect passer

a son nom tous instrumens d accord et transha(cti)on arbitrage ensemble des ventes qu()elle fera, comme aussi des changes acqui(siti)ons et des sommes qu()elle empruntera / et po(u)r l assurance et garentie d iceulz instrumens obliger par expres les biens d icelluy s(ieu)r constituant / au nom uquel lad(ite) dame procuratrix pourra prendre possession / de toutes choses par luy desia acquises ou a acquerir / soit par adjudica(ti)on de justice ou au(tr)ement / et en general mond(it) s(ieu)r le constituant donner pouvoir a lad(ite) dame sa procuratrix de en son absence de regir conduire et gouverner tous ses aff(air)es et biens et en tout f(air)e gerer et negocier comme il feroit si p(rese)nt y estoit / mesme f(air)e toutes substitu(ti)ons e(t) procura(ti)ons a telles personnes / que besoin sera tant au faict de plaiderie q(ue) au(tr)ement en tous au(tr)es aff(air)es dud(it) s(ieu)r constituant lequel promet d avoir po(u)r agreable / tout ce que par lad(ite) dame sa procuratrix / sera faict en vertu de la presente et ratiffier et approuver tous instrumens et contractz que seront passes en concequence du pouvoir qu()il luy donne / ores le cas requist mandemant plus sp(eci)al et

.....

par(ticuli)er / et de mesme promet de ne revocquer la presente ains relever indempne lad(ite) dame sa femme e(t) procuratrix de toutes charges de lad(ite) procura(ti)on / soubs ypothecque et obliga(ti)on de tous ses biens p(rese)ns et advenir qu()il a soumis aux rigueurs de justice du p(rese)nt royaume avec les renon(ciation)s de droict requises ainsi l a juré p(rese)ns noble pie(rre) du bourguet cap(itai)ne dud(it) villemur / le s(ieu)r pierre delhoste marchand de montauban m(aîtr)e ysaac boulous advocat jacob auriol marchand dud(it) villemur habitans et moy not(aire)

Beluion Mauleon

Debourguet Boulous, p(rese)nt

Timbal, not(aire) r(oyal)